

**Règlement graphique**

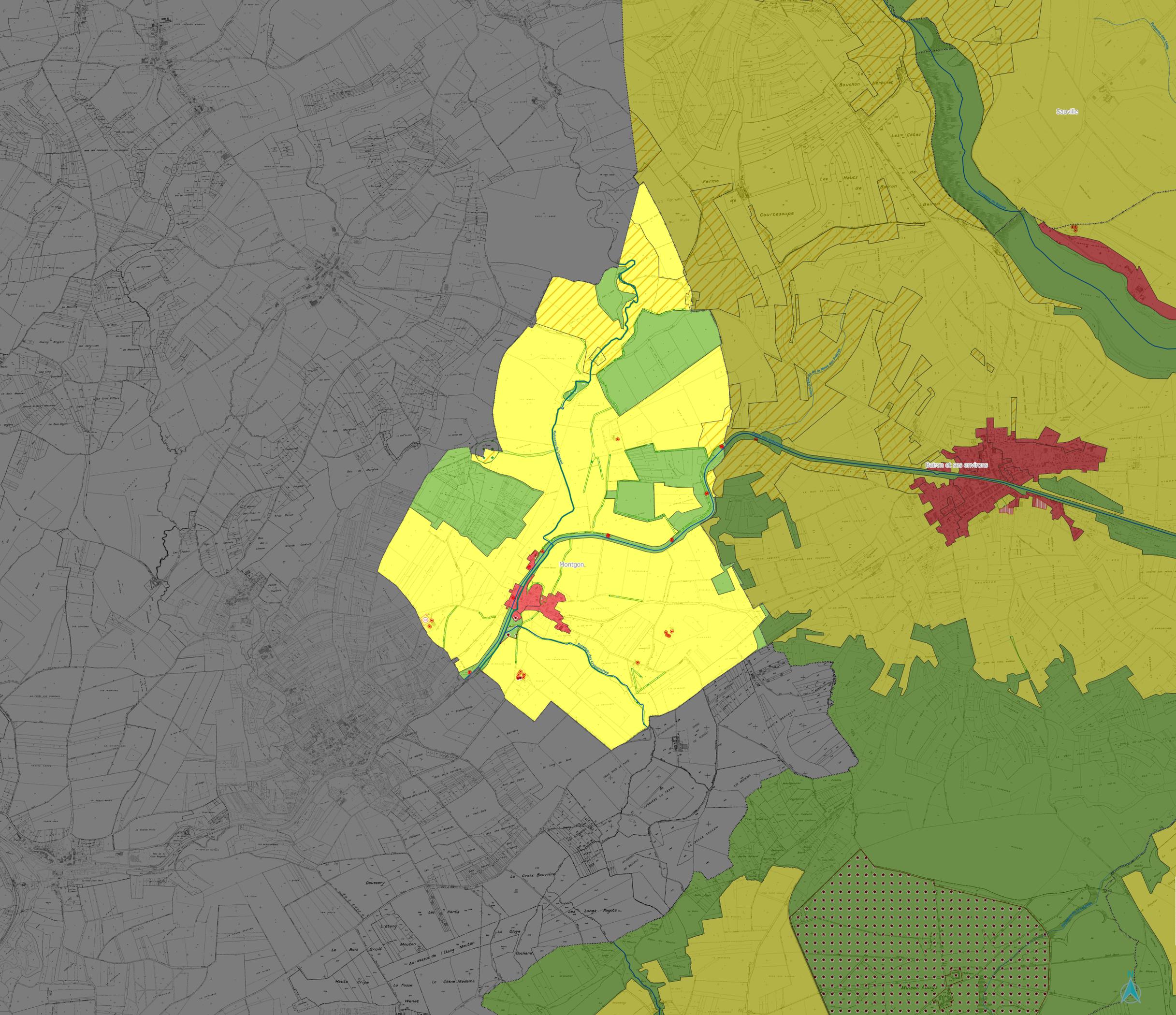
échelle 1:10000

**Planche : Montgon**

Vu pour être annexé à la délibération du :  
23 mai 2024  
Arrêtant le Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal



Transmission en Sous-Préfecture en annexe  
de la délibération du :  
23 mai 2024  
Arrêtant le Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal



- Zonage**
- U - zone urbaine
  - AUC - zone à urbaniser
  - A - zone agricole
  - AP - zone agricole protégée
  - N - zone naturelle et forestière
- Prescriptions**
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
  - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
  - Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
  - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Informations**
- Cours d'eau principaux
  - Cours d'eau secondaires
  - Limites communales

FOND : IGN BD PARCELLAIRE (C)